Montmorin: restauration d'une calade

Témoin du passé montmorinois, la calade située rue de la Charrière se refait une beauté.

La rue de la Charrière c'est La rue de la Charriere c'ecter cette ruelle étroite jadis entière-ment pavée de pierres, qui sem-ble monter au ciel laissant sur sa droite l'horloge majestueuse marquer inlassablement les heures à l'adresse de tous les villageois.

L'association "lacs rivières et sentiers' de Gap a pris les choses en mains et a mis son savoir faire au service de la municipalité pour res-taurer ce morceau taurer ce morceau du passé dans les rè-gles de l'art.

gles de l'art.
Financés à hauteur de 70 % dans le cadre de l'Opération la calade de la Charrière à "villages perchés" Insertie au Contrat Montagne (Pays sisteronais), ces travaux sont l'aboutissement logique d'une démarche mirrement réfléchie par la municipalité actuelle. La position de élus est très claire: "developper le tourisme : oui, mais pas à partir de rien et suriout pus n'importe comment. Les gens les calle le tourisme : out, mais pas à partir de rien et surrout pas n'importe comment. Les gens s'arréteront visiter nos villages s'il y a quelque chose à y voir, sinon ils passeront leur chemin. Nous devons donc avant toute chose sauvegarder, valoriser et quand il le faut restaurer ce patrimoine bâti exceptionnel que nous ont transmis nos prédécesseurs", en gardant toujours comme objectif un développement mesuré et maîtrisé expliment mesuré et maîtrisé" expli que Mme Aubert, Maire du vil-

Ensevelie sous une couche de béton en des temps plus récents, la calade de la Charrière aurait pu ne jamais être révêlée au grand jour. Par chance, certains indices ("éléments pierres" mon cher Watson...) n'ont pas échappé à l'œil averti de quelques fins ob-servateurs montnois qui ont fini par soupconner son exis-tence, à juste titre.

Pavée elle était et pavée elle ravee ene ctart et pavee ene res-tera car les travaux sont réalisés dans le respect scrupuleux de nor-mes ancestrales que l'œil du connaisseur saura d'ailleurs recon-

naître!

Etymologie:

Le mot calade a deux origines possibles: 1: la racine "cal" qui veut dire "pierre" et que l'on retrouve dans les mots: calanque, calcaire, ou encore caillou...

2 : le verbe "calar" qui signifie descendre, tomber. Alors, qu'on la prenne dans le sens de la montée ou de la descente une ca-lade est toujours une ruelle étroite, pentue et entièrement pa-vée de pierres.

La calade : une technique qui répondait à de multiples exigences

Avant qu'un ingénieur écossais du nom de McAdam invente en 1815 un revêtement à base de pierres concassées et de sable ag-gloméré, ancêtre du bitume, les calades étaient omniprésentes dans les villages du sud de la France.

En effet, cette technique plus complexe qu'elle n'y paraît répondait à de multiples exigences :

La pauvreté des sols rendait

l'épierrage indispensable. En té-moignent les "clapas", ces tas de pierres en bordure des champs, si familiers des paysages méridio-naux. Or, le bon sens rural allait encore plus loin : il fallait trou-ver une utilité à ces pierres de seconde classe, inutilisables pour la construction. L'empierrement des sols était une façon de valori-ser ces pierres de rebut indésira-ser ces pierres de rebut indésiraser ces pierres de rebut indésira-bles dans les champs, mais qui trouvaient soudain une seconde vie dans les calades.

- La gestion des sols et de l'eau : la structure perméable de la calade laissait le sol respirer et limitait le ravinement car les sols caladés absorbaient une partie des eaux de pluie.
- Enfin l'empierrement des sols améliorait le confort des pié-tons tout comme des animaux qui empruntaient ces voix en tirant derrière eux des charrettes à grandes roues de bois.

Caladeur (caladaïre) : un métier qui ne s'improvise pas De facon générale, calader un sol

De façon générale, calader un sol consiste à y enfoncer des pierres dans le sens de la hauteur et sur un lit de mortier sec de chaux. Le tout est ensuite arrosé pour assurer une prise homogéne. Toute la difficulté réside dans l'assemblage des pierres qui doivent présenter une partie supérieure relativement plane. Contrairement au dallage qui est un sol "couché", la calade est donc un sol dit "debout" et, comme pour un icebert, sa partie comme pour un iceberg, sa partie comme pour un techerg, sa partie cachée est plus importante que sa partie visible. Fortement encrées dans le sol, ces pierres sur champs assurent la solidité de l'ouvrage.

AU FIL DE L'OULE....

La calade: une technique très élaborée qui remonte à la nuit des temps

On distingue cependant plusieurs

- La calade rustique est réali-sée sur de la terre de pose. Ce type de calade permet une meilleure respiration du sol.
- La calade sur mortier de ehaux
- La calade à profil en V qui permet un écoulement des e au centre (un peu comme une gar gouille).
- La calade à profil bombé avec écoulement des eaux latéral. Les côtés sont ainsi parfaitement adaptés au passage des charrettes.
- La calade en pente douce respecte la pente naturelle du sol
- La calade avec emmarche ment est construite en escaliers. Les marches ne sont jamais hau-

La calade de la Charrière est réalisée sur mortier see de chaux, elle présente un profil en V avec marches.

Enfin, il faut savoir que trois sortes de pierres sont utilisées pour réaliser une calade :

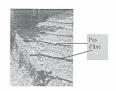
• Les "conducteurs" qui per-mettent de délimiter le périmètre à couvrir donnant ainsi l'orientation de la calade. Ces pierres pré tion de la calade. Ces pierres pre-sentent plusieurs faces planes. Elles sont mises en place au début de l'ouvrage. Leur pose doit être "harpée", c'est à dire qu'il faut al-terner les grosses et les petites.



• Les pierres de remplis-sage : elles permettent de com-bler l'espace délimité par les conducteurs. Triées avec soin, elles ne sont pas très grosses, ont une face plane et idéalement une forme conique rappelant celle d'une dent.

Le remplissage des grandes ca-lades se fait par étape succes-sive. Le caladaire avance par bandes d'environ 50 à 60 cm ap-pelées "coudees". Chaque coudée pelées "coudées". Chaque coudée est en fait une petite calade en soi, qui est d'abord délimitée puis comblée. Une coudée est une mesure qui équivant à la distance entre le bout des doigts et le coude. Cet ordre de grandeur n'a pas été choisi au hasard mais parce qu'il correspond à une portion d'ouvrage que l'on peut réaliser à portée de main. Cette division de l'ouvrage se retrouve dans les calavrage se retrouve dans les cala-des comme dans les murs de pierres.

Les pas d'âne : ce sont des • Les pas d'âne : ce sont des pierres longues que l'on doit pouvoir enfoncer profondement dans le sol, à intervalles régilers, des intervalles qui sont adaptés au déplacement des bétes de somme. Pour les calades à ressants les pas d'ânes délimitent les marches mais même pour les calades qui suivent la pente du sol, les pas d'âne sont indispensables car, faisant chainage avec les conducteurs, ces bou-tisses consolident l'ouvrage en évi-tant que les pierres de remplissage ne se déchaussent, soumises aux passages répétés du "pas de l'âne".



La calade : une technique en voie de réhabilitation

Si de tout temps, le revêtement des sols est apparu comme porteur de civilisation, avec l'avènement du bitume à tout va, les calades sont progressivement tombées aux ou-bliettes.

Aujourd'hui pourtant, les pou-voirs publics sont en train de redécouvrir ses avantages en terme d'assainissement.

De plus, avec l'émergence de la notion de patrimoine, la techni-que de la calade est en voie d'être réhabilitée et a de nouveau de beaux jours devant elle.

Toutes ces informations sont ti-rées du magnifique ouvrage : Calades - les sols de pierres en Provence aux éditions le bec en l'air.

Pour finir: une adresse utile: l'association Alpes de lumière (04300 Mane), fondée en 1953 par Pierre Martel, un personnage cha-Pierre Martel, un personnage cha-rismatique qui a motivé toute une génération de jeunes caladeurs afin que se perpétue cette techni-que exceptionnelle dans son effi-cacité comme dans son esthétique.

Les festivités de l'été 2004 dans la vallée

la fête intercommunale 6ème édition

Les membres du CACT se sont réunis une première fois au mois d'avril pour fixer les grandes lignes de ce rassemblement "oulois" qui aura lieu cette année à Bruis le dimanche 18 juillet. Il est déjà temps en effet pour les organisateurs de penser à la foule de détails qu'il va d'ici-là falloir régler afin que tout soit prêt en temps et en heure, avec l'appui des bénévoles. Des bénévoles sur qui, rappelons-le, repose toute la réussite de cette manifestation tournant sur les trois villages de la communauté de communes. Sur eux mais aussi et beaucoup sur la métén...

les bénévoles ont à nouveau fait le point le 2 juillet à l'occasion de l'Assemblée Générale du CACT.

A noter, en plus des animations habituelles (vide grenier, concours de boules, jeu du filet garni, tombola...) la présence à Bruis de la troupe « Lei Mantenaîres Chansouris » pour une prestation de danses folkloriques dans l'aprèsmidi ainsi que du groupe Baltazar pour l'animation musicale.

Côté repas champêtre, les membres du bureau se sont mis d'accord sur un menu qui, comme les années précédentes mettra à l'honneur les produits du terroir avec quelques valeurs sûres comme le gigot d'agneau cuit au feu de bois dans le four communal de Montmorin ou encore le fromage de chèvre de la Haute Vallée de

Rendez-vous donc ce 18 juillet à Bruis pour la sixième édition de la fête intercommunale de la vallée de l'Oule.

Pensez à réserver vos places pour le repas en téléphonant au 04 92 66 03 86 04 92 66 09 82 ou au 04 92 66 01 49

ANNÉE 2004 - NUMÉRO 36

Les fêtes votives

Montmorin

Nous tenons cette année encore à encourager Denise Burgos à Montmorin et ses bénévoles sur qui repose la pérennisation de la fête votive du village depuis maintenant 9 ans.

Au programme:

Samedi 31 juillet :

- Concours de pétanque en doublettes formées
- Buvette, sandwiches,...
- Bal en soirée avec l'orchestre Delta
- Tombola

Dimanche 1er août

- Concours de pétanque
- Buvette, sandwiches,...



Bruis

La fête votive de Bruis aura traditionnellement lieu les 14 et 15 août. Tous nos encouragements également à Stéphane Tenoux et son équipe.

Au programme :

Samedi 14 août

- dans l'après-midi : concours de boules, buvette.....
- En soirée : bal avec l'orchestre XL

Dimanche 15 août

- repas champêtre
- après-midi : concours de boules, tombola

Assainissement

Réunion du 11 mai 2004

Le mardi 11 mai les conseillers municipaux de Bruis, Montmorin et Sainte-Marie se sont retrouvés pour faire le point sur le schéma d'Assainissement de la vallée de l'Oule. A la veille de l'échéance 2005 - date à laquelle, dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992, toutes les municipalités seront sensées avoir mis aux normes leur système d'assainissement (collectif et autonome), les élus ont conscience que leur responsabilité dans ce domaine va étre largement engagée dans les années à venir.

Un point noir : la source des Fontettes à Bruis Les intervenants se sont plus particu-

Les intervenants se sont plus particulièrement penchés sur le problème de la source des Fontettes. Un permis de construire est actuellement bloqué dans ce quartier car il est inconcevable que le captage de la source se trouve à l'intérieur d'un périmètre de sécurité, en aval de rejets d'eaux usées.

Monsieur Faure de la DDASS a insisté sur "la nécessité de trouver une solution le plus rapidement possible afin de préserver la ressource en eau à tout prixo. Conseiller municipal à Bruis, Jean Cousin a confirmé que de tout temps cette source a posé problème. Or, aujourd'hui ce quartier est plus peuplé qu'il y a une dizaine d'années.

zaine d'années.

Cependant, même dans l'hypothèse d'une extension du réseau collectif jusqu'au château comme cela est évoqué en début de réunion, le raccordement au réseau de tout le quartier des Fontettes n'est pas à l'ordre du jour, du fait du coût prohibitif d'un mêtre linéaire de canalisation. Le bureau d'étude devrait prochainement proposer une solution alternative chiffrée.

A Montmorin, afin dévaluer avec précision les faiblesses d'un réseau très ancien (1966) et vétuste, une inspection à la caméra s'avère indispensable. L'étude sera donc prochainement complétée de cette option qui devrait être financée par l'Agence de l'eau à 80 %.

Il faut savoir que pour mettre aux normes l'assainissement collectif dans les trois villages de la vallée de l'Oule, en retenant un des scénarii proposés par le bureau d'étude, l'investissement s'élèverait à 270 00 €, soit 81 000 € d'autofinancement restant à la charge des collectivités, (non compris les travaux aux Fontettes).

Au cours de la réunion, certains élus ont exprimé leurs doutes quant à la réelle nécessité de mettre en œuvre de tels travaux que la faible pollution constatée en aval de Sainte-Marie ne semble pas jus-

de Sainte-Marie ne semble pas justifier. Mais Gérard Tenoux quant à lui a rappelé qu'en matière d'assainissement, la responsabilité des élus
est engagée et que
par conséquent il
faudra bien se mettre en conformité
avec la loi, même si cela re-

présente des dépenses considérables qui feront inévitablement augmenter le prix de l'eau. Le chiffre de 450 € par an et par famille est lancé : c'est ce qu'il en coîterait à l'avenir au contribuable pour s'acquitter de sa facture !

Une situation qui semble bloquée car comme l'a encore rappelé Gérard Tenoux, « nombre de ces contribuables dans la vallée sont des petits retraités aux revenus mensuels plus que limités ». Alors, comment sortir de l'impasse ?

Et si la solution pour l'eau était à chercher du côté du vent ? Antoine Bulete, conseiller com-

Antoine Bulete, conseiller communautaire a rappelé à l'assemblée que, dans l'hypothèse où le projet éolien verrait le jour, il rapporterait annuellement à la CCVO la somme de 110 000 € au titre de la Taxe Professionnelle. De là à faire financer l'eau grâce au vent il n'y a qu'un pas. « La TP d'une année permettrait de réaliser les travaux d'assainissement en totalité » a constaté Monsieur

Car si l'Agence de l'eau a financé l'étude à 60 %, il n'est pas certain qu'elle financera les travaux d'assainissement eux-mêmes dans de telles

Payer l'eau grâce aux revenus générés par le vent : L'idée fait son chemin dans l'esprit des élus de la Vallée de l'Oule.

proportions, pour des raisons budgétaires évidentes. L'Agence financera en priorité les communes de

plus de 200 habitants ainsi que les dossiers où des points noirs seront identifiés.

Une lueur d'espoir tout de même car la proximité du plan d'eau du Pas des Ondes pourrait jouer en faveur des villages de la Haute Vallée de l'Oule puisque la qualité baignade fera certainement partie des exigences du Contrat Rivière Aygues-Eygues en cours d'élaboration. Par contre, les petites communes devraient logiquement être plus favorisées par le Conseil Général qui a vocation d'aménagement du territoire. En effet, trop de permis bloqués ne feraient qu'accenture la désertification des campagnes.

Page 5 AU FIL DE L'OULI

Les autres dossiers de la CCVO

Conseil Communautaire du 14 avril 2004

Cotisations à divers organismes :

Association des Maires des Hautes Alpes :

Par délibération, les conseillers communautaires ont décidé de répondre favorablement à l'appel à cotisation émanant de l'AM des Hautes Alpes. La cotisation s'élève à 380,80 € pour l'année 2003.

Parc Naturel Régional :

Par délibération, les conseillers communautaires ont décidé de répondre favorablement à l'appel à cotisation émanant de l'Association pour la création du Parc Naturel Régional des Baronnies. Cette cotisation s'élève pour l'année 2003 à 16,40 €.

Syndicat Mixte de Valdrôme :

Madame Aubert a rappelé aux conseillers présents que la commune de Montmorin cotise chaque année au stade des neiges de Valdrôme. Le montant de l'adhésion s'est élevé à 307, 50 € pour les deux années 2002 et 2003. Elle a ensuite soumis à la réflexion des conseillers la possibilité que cette somme soit prise en charge par la CCVO. Les conseillers ont délibéré et décidé

que la CCVO rembourserait cette somme à la commune de Montmorin au titre de la compétence : "développement économique, promotion et développement touristique".

Ecole de Montmorin:



Les dépenses générées par le fonctionnement de l'école s'élèvent à 3000 € pour les deux années scolaires : 2001/2002 et 2002/2003.

Le maintien d'une école ouverte dans la vallée faisant partie des priorités de la communauté des communes, les conseillers donnent leur accord pour que cette somme soit prise en charge par la CCVO.

Conseil communautaire du 8 juin 2004

Contrat de Monsieur Grilly Le contrat de Monsieur Grilly arrivant à son terme le 27 juillet 2004, les conseillers se sont, à l'unanimité prononcé pour son renouvellement. Monsieur Grilly sera donc recruté à nouveau en CDD, à raison de 17 h 30 par semaine, pour un salaire basé sur l'Indice Brut 245 et l'Indice Majoré 262 et pour effectuer toujours les mêmes tâches, à savoir : la surveillance de la cantine scolaire, l'entretien de l'école et des locaux publics de Montmorin, Bruis et Sainte-Marie.

Bruis et Sainte-Marie.
Par ailleurs, les conseillers décident que la CCVO prenne en charge la part du coût salarial de Monsieur Grilly consacrée exclusivement au fonctionnement de l'école, les autres heures étant re facturées aux communes respectives.

<u>OPAH</u>

Le Président porte à la connaissance des conseillers les termes de la convention ayant pour objet la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale dans le cadre du Contrat Montape. Cette convention précise que la CCVO est coordinatrice de cette mission mais a délégué le suivi de ce dossier à une technicienne de la CCS qui a de l'expérience dans ce domaine. A ce titre, la CCVO devra indemniser la CCS au prorata du temps de travail effectué, selon un coût journée de 218, 50 €, auquel seront appliqués les deux ratios : potentiel fiscal et nombre d'habitants sur le territoire de la CCVO.

Les conseillers délibèrent et autorisent le Président à signer ladite convention.

AU FIL DE L'OULE...

Bibliothèque

Avis aux lecteurs:

Les travaux de la future maison de la vallée ont commencé dans le bâtiment communal de Bruis ;

Les livres étant entreposés dans des cartons, la bibliothèque restera fermée au public pendant toute la durée des travaux.

Nous vous remercions pour votre compréhension

5 juin : fête des écoles à Ribeyret

Il faisait beau le samedi 5 juin 2004 à Ribeyret où s'est déroulée la fête de fin d'année du regroupement pédagogique de Montmorin, l'Epine et Ribeyret.

Chaque année nous changeons de commune

L'année prochaine ce sera à Montmorin.

Notre journée a commencé par un spectacle qu'ont présenté les élèves de Montmorin sur le thème du "marché des légumes" et du "tribunal des choses". Toute l'assemblée a apprécié cette représentation jouée par les enfants.

L'apéritif qui a suivi était offert par la mairie de Ribeyret que nous remercions.

Parents et enfants ont pu déguster tartes, salades, saucisses et merguez – frites à l'ombre des arbres et dans la cour de l'école.

A 15 h, les enfants ont pu commencer leur joyeux vas et viens autour des stands. Les habituels étaient au rendez-vous : le maguillage, le barbier, la pêche à la ligne mais aussi des nouveaux : le lapin et le stand 'de celui qui fait la plus belle ou la plus laide grimace .

Les gagnants ont été récompensés.

Nous avons passé une agréable journée et vous disons à l'année prochaine à Montmorin pour la prochaine fête des écoles.

A noter : l'année scolaire s'est terminée le

La rentrée aura lieu le 24 août 2004. La semaine de 4 jours est reconduite.

Isabelle Tenoux

Page

Disparition: Félix reste introuvable

Au moment où nous clôturons ce journal, nous sommes hélas toujours sans nouvelles de Félix Ivol de Montmorin.

Agé de 84 ans, Félix a été vu pour la dernière fois le vendredi 11 juin à l'hôpital rural de Laragne où il

Depuis, d'importantes recherches menées par la gendarmerie ainsi que par ses proches (famille Girousse de Montmorin aidées de ses amis) n'ont pas permis de le localiser.

Très peinés par cette disparition, les habitants de la vallée ont longtemps espéré un heureux dénouement. Mais aujourd'hui, il faut hélas se rendre à l'évidence : les chances de le retrouver sain et sauf sont quasiment nulles

Il nous reste de lui son plus beau sourire.



Carnet bleu

Un petit **Florian Corréard** est né le 29 octobre 2003 à Saint Martin d'Hère dans l'Isère. C'est un joli poupon qui pesait à la naissance 3,130 kg pour 50 cm.

Toutes nos félicitations à ses heureux parents : Christine et Frédéric Corréard et ses grand-parents : Berthe et Aimé Corréard de Montmorin.

Vos petites annonces

- Vend C 15 Citroën 5 CV essence, année 89. Embrayage H.S. (pour pièces ?)
- Vends Fourgon Ford 10 CV Diesel année 91
- Vends Mercedes 190 essence 10 CV. Boîte automatique. Année 88.

Tél: 04 92 66 04 54 ou 04 92 66 08 19

Cherche mobilette d'occasion, avec démarrage au kick Tél: 04 92 66 09 26



Conseil communautaire du 14 mai 2004

Le Président a fait le point sur l'état d'avancement du dossier :

Au risque de se répéter, il nous paraît utile de rappeler ici le cheminement la démarche au cours des derniers mois :

La CCVO avait signé un protocole de co développement avec la CNR pour la réalisation des études de faisabilité.

Ce protocole est arrivé à son terme à la fin du mois de mars 2004.

A ce stade, la loi impose à la CCVO de mettre en place une Délégation de Service Public (DSP).

Qu'est-ce qu'une DSP ? (voir aussi éditorial)

Un terme peu connu du grand public qui désigne tout simplement une procédure daministra-tive grâce à laquelle la CCVO va décider avec qui (quel partenaire) et comment va se poursuivre le projet.

Lorsque ce choix sera fait (dans quelques mois) la partenaire choisi devra terminer les études et le cas échéant, si celles-ci sont concluantes, développer le projet, c'est à dire :

Assurer auprès de la population, la communica-tion relative aux aspects techniques du projet

- Déposer le permis de construire
- Lancer l'enquête publique
- Construire le site
- L'exploiter

La mise en place de la DSP doit être confiée à un professionnel.

A cette fin, les conseillers ont procédé à l'examen de plusieurs devis et ont décidé de retenir la proposition de la société Valté-

Le coût total de l'opération s'élève à 12 000 ϵ .

Le plan de financement est le

Région : 40 %, soit : 4 800 €, Département : 40 %, soit 4 800 € CCVO: 20 %, soit 2 400 €.

Foncier:

Le Président a rappelé que, comme convenu, dans l'hypothèse où le projet éolien verrait le jour, celui-ci se développerait exclusivement sur des terrains de propriété publique. Dans ce contexte, la SAFER a été man-datée pour recueillir les promes-ses d'échange ou de vente auprès des particuliers. A ce jour, il s'avère que la CCVO doit procéder à l'achat de 4 parcelles

- La parcelle n° B 300 de Mme Paulette Reynaud
- La parcelle n° B 74 de M. Serge Sauva
- La parcelle n° B 64 de M. Paul Bombard
- La parcelle nº B 61 -62 de

Mme Isabelle Sauvan, le tout pour la somme globale de 1 690 €.

Les conseillers se sont déclarés favorables à l'achat de ces ter-

Nous vous conseillons vivement Nous vous conseillons vivement de continuer à interroger les élus sur le projet (ou à vous rendre à la permanence du lundi aprèsmidi, sur rendez-vous de préférence), sachant que, certaines études n'étant pas encore terminées pour playons pas encores de la contra del contra de la contra del contra de la nées nous n'avons pas encore connaissance de tous les paramètres techniques du site envi-

Site Internet

Dans le cadre du dossier éolien. la CCVO souhaite faire réalise un site Internet. Dans cette opti-que, plusieurs devis ont été de-mandés à différents prestataires. Les conseillers décident de retenir la proposition de Monsieur Michel Géa qui semble offrir le meilleurs rapport qualité prix.

Le plan de financement est le suivant :

Coût total de l'opération : 3 889,90 € HT

1944, 95 €

Subvention ADEME : 15 %, soit : 583,48 $\,\in\,$

Subvention Europe : 50 %, soit :

Subvention Région : 15 %, soit : $583,48 \quad \in$

Autofinancement CCVO : 20 %, soit : 777,99 €

AU FIL DE L'OULE.... AU FIL DE L'OULE.

L'édito (suite)

Prochainement donc, la comn nauté de communes fera connaître par voix de presse :

sa volonté de choisir un

partenaire pour poursuivre le projet,

 ses exigences.
 Tous les professionnels de l'éolien qui seront intéressés exami-neront dans le détail les études qui ont été réalisées sur le site du col de Bruis. Suite à quoi, chacun d'entre eux fera sa proposition en présentant sa candidature.

Ensuite les élus choisiront le dé-légataire qui lui semblera le plus compétent pour développer le projet, c'est à dire celui qui se pliera au mieux à ces exigences, dans le respect de l'identité de

Il faut savoir qu'une DSP présente de nombreux avantages pour nous, collectivité :

Fendant la phase de né-gociation, la CCVO sera totale-ment libre de son choix et dores et déjà, la CCVO imposera au nouveau partenaire (si le projet voit le jour), d'opter pour des machines de nouvelle génération pour une émergence sonore très moindre. A en croire différents articles de presse le bruit est très variable d'un site à l'autre. Pour les uns on entend les éoliennes à 5 km, pour les autres on ne les entend plus à 400 m... La meilleure façon de se faire une idée objective est encore de visiter plusieurs sites avec différentes marques d'éoliennes. · les dossiers de candida-

ture doivent permettre d'appré-cier les garanties professionnel-les et financières du futur délégataire pour que soient assurées

la qualité et la durée dans le temps du site.

Les risques linanciers et techniques seront transférés à la société qui sera choisie,

La CCVO aura pourtant un important pouvoir de contrôle et de surveillance sur le délégataire : par exemple, des rap-ports annuels retraçant la tota-lité des opérations devront être fournis.

Pour finir et pour répondre à la demande de certains d'entre vous, vous trouverez également ci-dessous un tableau récapitulatif des moyennes des vitesses de vent enregistrées mois par mois sur le mât de mesure implanté au col de Bruis, avant et après son déplacement.

Gérard Tenoux

Position n°1 du mât de mesure

Période de mesure du 27/09/02 au 13/05/03 : Les mesures n'ont été effectivement réalisées que sur 7 mois pendant cette période. La vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure est de 7, 04 m par seconde, (à 40 m du

La vitesse moyenne de vent estimée sur une année est de 7, 3 m par seconde (à 40 m du sol).

Position n°2 du mât de mesure

Période de mesure du 06/11/03 au 13/11/03 :

Vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure : 5, 27 m/s à 40 m Période de mesure du 13/11/03 au 08/12/03 : Vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure : 7, 51 m/s à 40 m Période de mesure du 08/12/03 au 19/01/04 :

Vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure : 6, 95 m/s à 40 m

Période de mesure du 19/01/04 au 21/03/04 :

Vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure : 6, 52 m/s à 40 m Période de mesure du 21/03/04 au 06/05/04 : Vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure : 6, 65 m/s à 40 m

(Il s'agit là de données brutes avant corrélation avec les stations météo de référence)

Décès

François Meli

Arrivé au terme d'une longue maladie contre laquelle il a lutté dignement pendant de trop longs mois, François Meli est décédé le 28 avril dernier à son domicile de Sainte Marie alors qu'il allait avoir à peine 49 ans.

Même si son état de santé s'était dégradé ces derniers temps au point que les habitants de la vallée s'étaient peu à peu préparés à cette issue, sa disparition est ressentie ici comme une terrible injustice.

Sicilien par ses origines, courageux et travailleur, François venait en effet tout juste de terminer la construction de sa maison à Sainte-Marie au quartier de la Frache où toute la famille était enfin installée depuis quelques semaines seulement. Alors évidemment c'est la consternation : pourquoi maintenant?

Arrivé dans la vallée de l'Oule en 1999, François avait immédiatement trouvé du travail chez un maçon de la Motte Chalancon. D'un tempérament fonceur, quelques temps après il crée une petite entreprise multiservice de proximité et nul doute qu'il ne se serait peutêtre pas arrêté là si la vie n'en avait décidé autrement



On se souvient aussi de sa forte implication en tant que bénévole à l'occasion de la virade de l'espoir, une manifestation qui avait été organisée à Bruis en septembre 2002 pour lutter contre la mucoviscidose. François s'y était donné sans compter, avec, il faut le souli-

gner, générosité et discrétion à la fois. Beaucoup l'ignorent sans doute et pourtant Fran çois avait également travaillé bénévolement pour la Congrégation Saint Jean de Mont morin, communauté religieuse alors dirigée par le Père Stéphane Marie.

Ses obsèques ont eu lieu le 30 avril dernier. Après la cérémonie de crémation qui s'est déroulée à Manosque, ses cendres ont été ramenées à Sainte-Marie. Un office a également été célébré dans la petite église du village.

Nos pensées se tournent aujourd'hui vers ses proches : sa femme Claudine, Sandrine Séverine, Rose et Arsene ainsi que toute sa famille.

Josette Pieri

Madame Josette Pieri, née Pascal, épouse de Jean Pieri (en résidence secondaire Sainte-Marie) est décédée le 17 avril 2004, à l'âge de 70 ans. Les obsèques religieuses ont eu lieu le lundi 19 avril 2004 à 14 h en l'église de Saint

Just d'Ardèche, suivies de l'incinération.

A toute sa famille nous présentons également nos très sincères condoléances

Les mots fléchés (solution dans le prochain numéro)

CÉLÉBRE A POITIERS	4	ARRIVÉ	¥	+	ACTEUR FRANÇAIS	- '	RÉGION DE FALAISES REFUS	¥
PLANTE DÉTESTÉE		GAZ EN TUBE						
		SOTTE						
-		1			1		۲	
AME	•	1000	17 (83)		1 1 2	DOWELL	Silving 1	
GONFLE LA ROBE						FIÈVRE DÉTOURNÉES		
•						*		
SAINT	-		ACCEPTABLE	-			TRANS-	
PRÉLÉVERA			VAIN				PORTEURS	
-	No.	S SELECTION	*	F-52 75			Y	2000
DIRECTION	-				PERSONNEL REMVERSÉ	-		
					DANS			
OISEAUX		ÎLE DE FRANCE		AUROCHS RETOURNÉ DÉPAR- TENENT	- 1			TAMES
		*		*				Ý
TITRE OTTOMAN	-				ND D'ESPICNS	>		
NSTANCER		PUTURS POUX	-					
	100	ANINE						
-		,			LENTILLES	-		
ARCOURU DES YEUX	-		FORME D'AVOIR					



Solution du n° 35



BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme. Mile. M. NOM: Prénom : Adresse -

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'information "Au fil de l'Oule".

Montant : 15,26 € (soit 100 frs) chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public", à adresser à : CCVO 05150 BRUIS

AU FIL DE L'OULE.... Page 12

Mai - Juin

Année 2004 – Numéro 36



hasard des conversa-tions, je suis bien en-tendu très souvent sollicité pour répondre à une question. Une question qui revient sans cesse dans les conversations : « où en est le projet éolien? » Je profite donc de cet

éditorial pour vous apporter quelques éléments de réponse qui me paraissent essentiels .

L'édito

En tant que Président

de la CCVO, et au

Aujourd'hui, le projet d'étude est entré dans une nouvelle phase : la Délégation de Service Public.

Pespère ici parvenir en quelques lignes à vous expliquer le plus clairement possible ce que cela signifie et pourquoi cette procédure est très importante à ce

stade du dossier :

La DSP est une pro très particulière qui va permettre à la CCVO de choisir, en toute liberté, un partenaire pour dévelop-per le projet éolien. Car, comme vous vous en doutez certainement, la Commu-nauté de communes n'a pas les moyens de construire un site éolien, cela va de soi. Nous n'avens d'ailleurs jamais envisa-gé d'endetter les générations futures mais bien au contraire de leur donner les moyens financiers de mettre en place des projets qui améliore-ront notre vie quotidienne et la leur sans que pour autant cela implique d'augmen-

ter les impôts.

La CCVO peut par

contre charger une en-treprise, -le déléga-taire-, de construire le site pour son compte. Et dans ce cas, le gain pour la collectivité se situe à d'autres niveaux. Notamment et au minimum, l'encaissement de la Taxe Professionnelle que ce partenaire devra chaque année payer à la CCVO, soit la somme de 110 000 € par an, c'est-à-dire envi-ron 720 000 Frs nouveaux (ou encore 72 veaux (ou encove 72 millions de nos anciens france). A titve de comparaison, c'est donc 88 fois plus que l'actuelle Taxe Professionnelle perçue par la CEVO, et qui n'est que de 1 262 E par an, (8 278 Frs ou 827 800 anciens l'ances) aui ventre l'ances l'auxes l'a francs) qui rentre-raient dans le budget global de la CCVO.

Sommaire:

P. 1 à 2 : Editorial

P. 3 : éoliennes : encore une étape

P. 4: la CCVO en marche

P. 5: le schéma d'assainissement

P. 6 à 7: restauration d'une calade à Montmorin

P. 8 : cet été dans la vallée

P. 9 : la fête des écoles à Ribevret

P. 10 à 11 : des nouvelles de la vallée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE Fil de l'Oule